

COMMUNE DE
ORP-JAUCHE



CABINET DU BOURGMESTRE



AUTORISATION RELATIVE AU SURVOL D'UN DRONE

Par la présente, je soussigné Hugues GHENNE, Bourgmestre d'Orp-Jauche, autorise Monsieur Dimitri MAGOCHE, domicilié rue Renneau Fossé 1b à 1350 Orp-Jauche, gérant de la société YOU SOLUTIONS, à survoler le territoire communal au moyen d'un drone et ce, durant la période suivante :

Début : 1^{er} mars 2023

Fin : 30 avril 2023

Cette autorisation est donnée à Monsieur MAGOCHE en tant que prestataire de services de la Commune d'Orp-Jauche et plus précisément dans son rôle d'administrateur du site internet communal (www.orp-jauche.be).

La présente autorisation est donnée à Monsieur MAGOCHE dans le but d'obtenir des images du territoire communal qui seront transmises à la Commune d'Orp-Jauche afin de lui permettre d'enrichir sa base de données photographiques et de réaliser des capsules vidéo à diffuser sur le site internet communal notamment.

Monsieur MAGOCHE est tenu de respecter les dispositions établies par le SPF Mobilité & Transport. Le droit à l'image reste d'application.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'Administration (019/63.02.97 – communication@orp-jauche.be).

Fait à Orp-Jauche, le 23 février 2023

Hugues GHENNE, Bourgmestre

